

La Régate de Noël 2017

Samedi 16 et dimanche 17 décembre 2017

Société des régates d'Antibes
Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.2 Une seule course par jour est prévue selon le programme suivant:

5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
16 décembre	11h00
17 décembre	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2017

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF

Voir feuille de parcours SRA 2017

9. MARQUES

Voir feuille de parcours SRA 2017

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

- 11. LE DEPART**
Voir feuille de parcours SRA 2017
- 13. L'ARRIVEE**
Voir feuille de parcours SRA 2017
- 14. SYSTEME DE PENALITE**
14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**
15.1 Temps limite pour finir les courses : 16h30
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
- 17. CLASSEMENT**
17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
17.3 Courses retirées ; aucune
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000 et en coastal/Long Distance triple number pour les ORC
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.
- 18. REGLES DE SECURITE**
18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
18.3 Canal VHF : **6**
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
18.5 La VHF est obligatoire a bord.
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes
- 27. PRIX**
La remise des prix se déroulera à 18h30 dimanche soir.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier
Nom du président du jury : Gérard Gastaud
Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux